

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 12 élus présents et 15 élus votants

### **ETAIENT PRESENTS :**

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, Rébecca VERMANT, Vincent FREMONT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, François MITHIEUX, Laurent MUDRY, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :**

André JORDAN (procuration à Vincent FREMONT), Kévin DELALE (procuration au Maire) et Françoise JOCHUM (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN).

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Estelle COUDERT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2024 est approuvé par les élus.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Rapport financier de la SAEM du Roc d'Enfer – exercice comptable du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024 - présenté par Mme Isabelle BONNET, Responsable administrative et financière de la SAEM
- Point sur l'ouverture de la saison d'hiver 2024 – 2025 par M. Thierry FAURE, Directeur de la station
- OAP – orientation d'aménagement et de programmation – de Plan Milieu : avenant à la promesse de vente des terrains communaux avec la Société dénommée « VILLES ET VILLAGES CREATIONS »
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – Budget principal, eau et assainissement et remontées mécaniques
- Convention avec l'EPF74 pour confier à la Commune la gestion directe du nouveau parking à la station
- Proposition de retrait d'un emplacement réservé Chemin Napoléon
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu des Commissions d'urbanisme des 12 décembre 2024 et 13 janvier 2025
- Questions diverses

Le Maire remercie Isabelle BONNET, Responsable administrative et financière de la SAEM, et Thierry FAURE, Directeur de la station, d'être présents pour les 2 premiers points à l'ordre du jour de cette séance.

## **RAPPORT FINANCIER DE LA SAEM DU ROC D'ENFER – EXERCICE COMPTABLE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023 AU 31 MAI 2024**

Le Maire passe la parole à Isabelle BONNET, Responsable administrative et financière de la SAEM, qui présente le rapport financier de la SAEM du Roc d'Enfer.

Exercice comptable du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024

Chiffre d'Affaires net : 1 843 221 €

Produits d'exploitation (I) : 2 054 560 €

Charges d'exploitation (II) : 2 683 182 €

1 - Résultat d'exploitation (I-II) : - 628 622 €

2. Résultat financier : - 36 288 €

3. Résultat courant avant impôts : - 664 910€

4. Résultat exceptionnel : 19 885 €

Total des produits : 2 075 719 €

Total des charges : 2 720 745 €

5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) : - 645 026 €

Le Maire confirme la perte de 645 026 € et rappelle que le tour du Roc d'Enfer a été ouvert 31 jours sur un total de 117 jours d'exploitation du domaine.

### **POINT SUR L'OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER 2024 – 2025**

Le Maire passe la parole à Thierry FAURE, Directeur de la station, qui présente les chiffres de ce début de saison hivernale 2024-2025.

Ouverture partielle du domaine skiable le 20 décembre 2024

en comparaison :

- 2023 / 2024 : le 23 décembre
- 2022 / 2023 : le 10 et 11 décembre (Week end)
- 2021 / 2022 : les 11 et 12 décembre (Week end)

Ouverture du Tour du Roc d'Enfer le 24 décembre 2024

en comparaison :

- 2023 / 2024 : le 13 janvier
- 2022 / 2023 : le 17 décembre
- 2021 / 2022 : le 18 décembre

Neige de culture – consommation en eau

Pour connaître le volume de neige produite, il faut doubler la consommation d'eau.

Côté Saint Jean : 47 800 M3

Côté Bellevaux (chèvrerie) : 26 700 M3

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - 2023 / 2024 : 37 000 | - 2023 / 2024 : 18 400 |
| - 2022 / 2023 : 43 900 | - 2022 / 2023 : 19 700 |
| - 2021 / 2022 : 58 225 | - 2021 / 2022 : 27 900 |

Remontées mécaniques

- Visites annuelles des Télésièges et de la télécabine : réalisées et validées par le STRMTG

Thierry FAURE précise que le STRMTG - Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés – est un service de l'Etat qui autorise l'exploitation des remontées mécaniques.

- Rapports synthèses des téléskis : réalisées et validés par le STRMTG
- Visite des installations le 17 janvier 2025 par le STRMTG
- Les habilitations électriques du personnel sont à jour
- Le recyclage des formations des pisteurs est à jour

- Les Contrôles électriques des bâtiments et du réseau neige ont été faits
- Les nouvelles caisses automatiques côté Saint Jean et côté Chèvrerie sont installées. François MITHIEUX confirme que leur fonctionnement est accessible et intuitive.
- Le domaine du Roc d'Enfer a un nouveau site internet
- La Commission de sécurité s'est réunie le 24 décembre en présence de la Gendarmerie, des Pompiers, d'élus, de l'ESF, de commerçants et du Responsable des pistes.
- Une dameuse n'a pas été remplacée. Thierry FAURE confirme qu'elle est sortie du stock.
- Le système radios est passé en numérique
- Des travaux ont été faits : Grand Souvroz et Faviere, et du broyage sur les pistes a été réalisé.
- Les 8 appartements que la SAEM loue sont complets.

Effectifs du personnel :

Cette saison 2024-2025 compte 65 personnes

- Damage : 5
- Neige : 3
- Maintenance : 6
- Caisses : 4
- Pistes : 9
- Exploitation : 35
- Communication : 1
- Direction : 2

En comparaison

N-1 : 67 personnes

N-2 : 71 personnes

Le Maire remercie Thierry FAURE pour ces informations et confirme le bon démarrage de cette saison.

La neige est tombée au bon moment et la météo est bonne (froid et soleil). La production de neige pour assurer les vacances scolaires de février a été réalisée. Désormais, le travail consiste à éviter la surproduction. Les retours des clients sont positifs.

Sophie COTTET interroge le Maire sur la Délégation de Service Public des remontées mécaniques. Le projet partait sur 20 ans. Le Maire confirme que la DSP signée en 2022 a une durée de 20 ans et que la Commune n'a pas eu de retour de la Préfecture de Haute-Savoie (bureau du contrôle de légalité). La DSP s'applique donc.

### **OAP – ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION – DE PLAN MILIEU : AVENANT A LA PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE DENOMMEE « VILLES ET VILLAGES CREATIONS »**

Le Maire rappelle la promesse de vente des terrains communaux votée lors de la séance du 14 octobre 2022 et signée le 31 mai 2023 chez le notaire. Il ajoute qu'au vu des délais, le notaire propose un avenant pour proroger cette promesse de vente. Pour rappel, elle concerne la vente de 7 447 m<sup>2</sup> de terrains communaux (parcelles AD553, 512, 179, 180, 181, 182, et AE 453 et 455) pour un montant de 1 079 815€.

Le Maire confirme que le dossier avance et passe la parole à Rébecca VERMANT, Adjointe en charge du dossier. Rébecca VERMANT confirme que le projet de l'OAP de Plan Milieu contient une zone humide de 2 000 m<sup>2</sup>. Par conséquent, pour que le projet se réalise, il faut compenser cette zone humide par le double, soit 4 000 m<sup>2</sup>. Dans un premier temps, le travail se concentre sur la Commune mais la compensation peut se faire sur une autre commune du territoire. Elle ajoute que ce travail se fait en

collaboration avec les services de la DDT, Direction des Territoires, et le SIAC, qui actuellement effectue le recensement des zones humides sur le Chablais.

Rébecca VERMANT explique que lorsque ces zones seront définies, le promoteur Villes et Villages Créations devra, à ses frais, réaménager ces zones humides. Cette étape est la dernière avant le dépôt des autorisations d'urbanisme.

Yves DELALE demande quand est-ce que la vente se fera ? Le Maire répond que la vente est conditionnée par les autorisations d'urbanisme. Dès lors que le permis est accepté, la vente des terrains pourra se faire. Il ajoute que la modification du PLUi-H a été votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais afin que ce projet puisse se réaliser. L'instruction du dossier ne devrait donc pas poser de difficultés.

Après discussion, les élus votent à 13 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Dominique HALLOT) l'avenant à la promesse de vente des terrains communaux dans le cadre de l'OAP de Plan Milieu.

### **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET REMONTEES MECANIQUES**

Le Maire rappelle qu'en attendant le vote du budget 2025, les dépenses d'investissement peuvent être faites sur délibération du Conseil, à hauteur de 25% des crédits votés en 2024.

Il présente les dépenses suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Travaux de la Mairie – 21351 / prog 158 : 41 000 €

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Travaux - phase 2 - Les Adrets – 2315 / prog 98 : 33 450 €

Travaux - phases 3 et 4 - Valettaz Moussière – 2315/prog 99 : 160 000€

#### **BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Championnat du Monde – 2315 / prog 136 : 60 000 €

GI 2024 – 2315 / prog 140 : 36 000 €

Les élus votent à l'unanimité les dépenses d'investissements présentées ci-dessus.

### **CONVENTION AVEC L'EPF74 POUR CONFIER A LA COMMUNE LA GESTION DIRECTE DU NOUVEAU PARKING A LA STATION**

Le Maire rappelle que les terrains sur lesquels le nouveau parking de la station a été construit, ont été acquis par la Commune, par le biais de l'EPF dans le cadre d'une préemption en 2021. L'Etablissement Public Foncier est donc propriétaire des terrains et la Commune rembourse ce portage financier à l'EPF pendant 15 ans.

Le Maire confirme que l'EPF doit confier la gestion de ce parking public à la Commune par convention.

Laurent MUDRY interroge le Maire sur les projets d'hôtels sur les terrains restants. Le Maire répond qu'au vu du contexte économique actuel, les deux projets ont été suspendus par les promoteurs.

Les élus votent à l'unanimité la convention avec l'EPF qui confie la gestion du parking de la station à la Commune.

## **PROPOSITION DE RETRAIT D'UN EMPLACEMENT RESERVE – PARCELLE AE254**

Le Maire confirme qu'un emplacement réservé a été inscrit au PLUi-H sur la parcelle AE 254, en vue d'agrandir le chemin Napoléon.

Un projet de vente de cette parcelle est en cours et le Maire invite les élus à se prononcer sur le maintien ou non de cet emplacement réservé. Si on le laisse, il conviendra de préempter lors de cette vente en vue de réaliser cet agrandissement.

Sophie COTTET demande si cette démarche nécessite une modification du PLUi-H. Le Maire répond qu'une simple délibération suffit.

Yves DELALE indique que la Commune peut récupérer 10% du terrain en bordure du chemin Napoléon. Le Maire répond qu'il se renseignera.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, décident de lever l'emplacement réservé n° 424 sur la parcelle AE254.

## **DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil municipal lui a délégué par délibérations.

### Navettes hivernales

Le Maire confirme qu'il n'y aura pas de navettes hors vacances scolaires. Le projet de mutualisation avec les navettes du Villages Vacances n'aboutissait pas à une économie pour la Commune. Le Maire confirme qu'un service de navette saisonnière, comme les années précédentes, aurait coûté 95 000€ HT à la Commune. C'est pourquoi, il a décidé de limiter ce service aux périodes de vacances scolaires. Il confirme que peu de personnes se sont plaint en Mairie de ce changement. Sophie COTTET répond que l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a reçu des demandes pour la navette.

### Location des appartements

Le Maire confirme les locations suivantes à la SAEM du Roc d'Enfer

- 2 studios
- 3 appt de 2 pièces
- 1 appt 3 pièces
- 2 appt 4 pièces
- Loyer : 500 € par saisonnier hors charges
- Du 16 décembre 2024 au 6 avril 2025

### Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et création du réseau d'eaux usées à la Villaz :

Le Maire confirme la mise en ligne sur internet de l'appel d'offre pour les travaux. Le délai de réponse est fixé au 21 février 2025.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS D'URBANISME

La Commission s'est réunie le 12 décembre 2024 et le 13 janvier 2025.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	PC07423824B0021	A 2798	UH	bleue 89B
<b>RECU LE</b>	29/11/2024	2813-2811		
<b>NOM</b>	MORRIS Owen			
<b>LIEU</b>	Les Onchets			
<b>OBJET</b>	<b>maison + garage</b>			
<b>NUMERO</b>	PC07423824B0022	G 768	UC	bleues 51B-52A
<b>RECU LE</b>	02/12/2024	219-1185		
<b>NOM</b>	MUZEUX Cédric	1180-1184		
<b>LIEU</b>	84 chemin sur les Crêts	1183		
<b>OBJET</b>	<b>rénovation, changement de destination locaux, démolition mazot</b>			
<b>NUMERO</b>	PC07423824B0023	AI 58	UH	bleue 60A
<b>RECU LE</b>	02/12/2024			
<b>NOM</b>	PUECH Thomas			
<b>LIEU</b>	Saint Jean			
<b>OBJET</b>	<b>Chalet</b>			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	MO/PC07423823B0003M01	C 1711-1715	UH-N	bleue 158N
<b>RECU LE</b>	17/12/2024	2818-2826		rouge 95Y
<b>NOM</b>	SCI WISTERIA	1712		
<b>LIEU</b>	182 impasse de la Grotte - Belcombe			
<b>OBJET</b>	<b>Soubassement habitable- extension habitation- aménagement et extension grenier</b>			
<b>NUMERO</b>	PC07423824B0024	AD 133	N-UA2	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	23/12/2024			rouge 77X
<b>NOM</b>	MUFFAT Charles-Antoine			
<b>LIEU</b>	85 chemin Napoléon - Plan d'Avoz			
<b>OBJET</b>	<b>maison au-dessus du garage/atelier</b>			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0055	AI 460	A-UH	bleue 52A rouge 59X
<b>RECU LE</b>	15/11/2024			
<b>NOM</b>	POWERLAEPS			
<b>LIEU</b>	26 route du Collège			
<b>OBJET</b>	<b>panneaux photovoltaïques</b>			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0056	A 2892	UH	bleue 89B
<b>RECU LE</b>	18/11/2024			
<b>NOM</b>	COENEN Hélène			
<b>LIEU</b>	1878 route de la Villaz			
<b>OBJET</b>	<b>installation photovoltaïque</b>			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0057	AC 490-236	UH-N-A	bleues 111F-64A
<b>RECU LE</b>	21/11/2024	232-227		
<b>NOM</b>	COTTET GALLAY Patrice	234-233		
<b>LIEU</b>	159 impasse du Cordonnier	503-191		
<b>OBJET</b>	<b>Modif. Façades</b>	491-235		
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0058	AB 626-627	UH	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	28/11/2024			
<b>NOM</b>	POIGNONNEC David			
<b>LIEU</b>	600 route de l'Abbaye			
<b>OBJET</b>	<b>Modif. Façades, isolation toiture</b>			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0059	AE 286-282	UH	bleue 66B
<b>RECU LE</b>	09/12/2024			
<b>NOM</b>	TYRAN Nee			
<b>LIEU</b>	452 chemin Napoléon			
<b>OBJET</b>	<b>Modif. Façades</b>			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0060	AE 300	UB2	Bleue 66B
<b>RECU LE</b>	13/12/2024			
<b>NOM</b>	DELATTRE Jocelyne			
<b>LIEU</b>	2147 route des Grandes Alpes			
<b>OBJET</b>	<b>Pergola</b>			
<b>NUMERO</b>	DP07423824B0061	AB 575-9	UB2-N-A	Bleue 64A
<b>RECU LE</b>	31/12/2024	10-53-54	UC	rouge 45Y
<b>NOM</b>	LB création immobilière	414-415		

<b>LIEU</b>	Abbaye Nord			
<b>OBJET</b>	<b>rénovation énergétique, modif. Façades, velux, création 1 logement</b>			15ème
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0001	AI 395	UH	bleue 60A
<b>RECU LE</b>	02/01/2025			
<b>NOM</b>	NIVOIX Kévin			
<b>LIEU</b>	1 impasse Rives de Dranse			
<b>OBJET</b>	<b>sas d'entrée + clôture</b>			
<b>NUMERO</b>	DP07423825B0002	AB586	UH	bleue 64A
<b>RECU LE</b>	09/01/2025			
<b>NOM</b>	PILCHER Hugo			
<b>LIEU</b>	65 Route de la Villaz			
<b>OBJET</b>	<b>Panneaux Solaires au-dessus de l'Abbaye</b>			

<b>IDENTIFICATION</b>		<b>SECTION ET NUMERO</b>	<b>ZONE PLUi</b>	<b>ZONE PPR</b>
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0138	H 1226		
<b>RECU LE</b>	18/11/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	87 route du Solfélery			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0139	AH 276-372		
<b>RECU LE</b>	18/11/24	385-397		
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	206 route de la Vuarnerie			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0140	AC 299		
<b>RECU LE</b>	22/11/2024			
<b>NOM</b>	Me DERONT			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Mont d'Evian			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0141	AC 305		
<b>RECU LE</b>	22/11/2024			
<b>NOM</b>	Me DERONT			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	1391 route du mont d'Evian			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0142	D 1752-1753	A	bleue 117A
<b>RECU LE</b>	25/11/2024			rouges 120Y- 121Y- 122X
<b>NOM</b>	JORDAN André			
<b>OBJET</b>	hangar agricole de stockage			
<b>LIEU</b>	Au Clou			

<b>NUMERO</b>	CU07423824B0143	G 939		
<b>RECU LE</b>	29/11/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	2893 route de la Moussière			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0144	G 426-1155		
<b>RECU LE</b>	02/12/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	3051 route de la Moussière			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0145	G 999		
<b>RECU LE</b>	04/12/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	78 impasse de la Chenalettaz			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0146	AD 267		
<b>RECU LE</b>	05/12/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Plan d'Avoz			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0147	AE 462		
<b>RECU LE</b>	06/12/2024			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	2097 route des Grandes Alpes			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0148	AH 8		
<b>RECU LE</b>	09/12/24			
<b>NOM</b>	NOVALPS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Clos du Pont			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0149	G 876-1058		
<b>RECU LE</b>	11/12/24	1060-1062		
<b>NOM</b>	NOVALPS	1064-1066		
<b>OBJET</b>	cu de simple information	1068-1071		
<b>LIEU</b>	110 route de la télécabine			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0150	G 876-1058		
<b>RECU LE</b>	18/12/24	1060-1062		
<b>NOM</b>	NOVALPS	1064-1066		
<b>OBJET</b>	cu de simple information	1068-1071		
<b>LIEU</b>	110 route de la télécabine			
<b>NUMERO</b>	CU07423824B0151	E 2356-2337		
<b>RECU LE</b>	19/12/24	2339-2347- 2346		

<b>NOM</b>	NOVALPS	2340-2344- 2353		
<b>OBJET</b>	cu de simple information	2359-2357		
<b>LIEU</b>	1357 route d'Essert la Pierre	2352-2349		
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0003	F 940-934		
<b>RECU LE</b>	13/01/25			
<b>NOM</b>	NOTALYS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Gaydon			
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0004	B 1871		
<b>RECU LE</b>	13/01/25	1872-1934		
<b>NOM</b>	NOTALYS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Les Granges			
<b>NUMERO</b>	CU07423825B0005	C 1234		
<b>RECU LE</b>	13/01/2025	2134-2136		
<b>NOM</b>	NOTALYS			
<b>OBJET</b>	cu de simple information			
<b>LIEU</b>	Aux Baos			

Les dossiers suivants ont été signés :

<b>DOSSIER</b>	<b>DEMANDEUR</b>	<b>LIEU DIT</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION + DATE</b>
<b>DP 24B37</b>	<b>ALLEN Ian</b>	<b>2110 route des Grandes Alpes</b>	<b>Abri voiture, abri jardin, modif. façades</b>	<b>Rejet tacite 30/12/2024</b>
<b>DP 24B56</b>	<b>COENEN Hélène</b>	<b>1878 route de la Villaz</b>	<b>Installation photovoltaïque</b>	<b>ACCORD 16/12/2024</b>
<b>DP 24B57</b>	<b>COTTET GALLAY Patrice</b>	<b>159 impasse du Cordonnier</b>	<b>Modif. façades</b>	<b>REFUS 16/12/2024</b>
<b>DP 24B58</b>	<b>POIGNONNEC David</b>	<b>600 route de l'Abbaye</b>	<b>Modif. façades, isolation toiture</b>	<b>ACCORD 16/01/2025</b>
<b>DP 24B59</b>	<b>TYRAN Née</b>	<b>452 chemin Napoléon</b>	<b>Modif. façades</b>	<b>REFUS 06/01/2025</b>
<b>DP 24B60</b>	<b>DELATTRE Jocelyne</b>	<b>2147 route des Grandes Alpes</b>	<b>Pergola</b>	<b>REFUS 08/01/2025</b>
<b>AT 24B01</b>	<b>OPH 74</b>	<b>Ehpad</b>	<b>ERP</b>	<b>ACCORD 19/12/2024</b>
<b>PC 24B19</b>	<b>MC INVEST</b>	<b>Route des Grandes Alpes</b>	<b>Construction de 2 hébergements</b>	<b>REFUS 18/12/2024</b>
<b>PC 16B05T02</b>	<b>Syndic copro résidence les primevères</b>	<b>18 place de l'Eglise</b>	<b>Transfert PC Lechaudel</b>	<b>ACCORD 02/01/2025</b>
<b>PC 24B21</b>	<b>MORRIS Owen</b>	<b>Les Onchets</b>	<b>Maison + garage</b>	<b>ANNULE 02/01/2025</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### Réunions de préparation du budget 2025

Le Maire propose, comme chaque année, deux réunions pour préparer les budgets 2025, les lundis 3 et 10 février à 20h en salle du Conseil.

### Aide au territoire de Mayotte

Sophie COTTET demande au Maire si la Commune va verser une subvention pour aider le territoire de Mayotte suite au message de l'Association des Maires. Rébecca VERMANT ajoute que ce point a été abordé à la CCHC sans connaître la décision finale.

Une discussion s'en suit. Le Maire propose un vote aux élus.

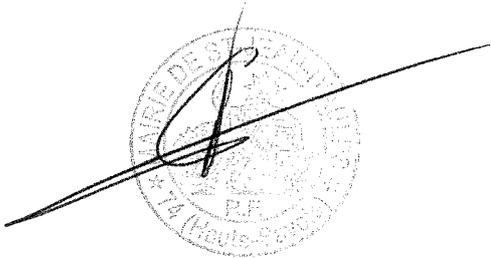
2 élus sont pour (Yves DELALE et Sophie COTTET), 8 élus sont contre (William CHALENÇON, Dominique HALLOT, Catherine VULLIEZ, Vincent FREMONT, François MITHIEUX, Laurent MUDRY, André JORDAN et Kévin DELALE) et 5 élus s'abstiennent (Rébecca VERMANT, Estelle COUDERT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Françoise JOCHUM et Catherine CULLAZ).

Piste de la Chanterelle

Sophie COTTET demande au Maire où en est la régularisation de la piste de la Chanterelle. Le Maire confirme que le travail avance avec le maître d'œuvre, les services de la DDT, Direction Départementale des Territoires et le cabinet d'avocat. Les demandes d'autorisations, cas par cas, sont en cours. Yves DELALE demande si les coûts sont évalués. Le Maire répond que cela se poursuit.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** prévue le lundi 17 février 2025

Le Maire,  
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,  
Estelle COUDERT

